# Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

**Rapport annuel 1983-1984**

Québec

Le contenu de cette publication
a été rédigé par le ministère
du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Cette édition a été produite
par la Direction générale
des publications gouvernementales

Dépôt légal — 2e trimestre 1985
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-09936-6
ISSN 0229-3811

© Gouvernement du Québec

Monsieur Richard Guay
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche pour l'exercice financier 1983-1984.

Ce rapport rend compte de l'ensemble des activités du Ministère et contient de nombreux renseignements d'intérêt public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre du Loisir,
de la Chasse et de la Pêche,

Jacques Brassard

Monsieur Jacques Brassard
Ministre du Loisir,
de la Chasse et de la Pêche
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche pour l'exercice financier 1983-1984.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le sous-ministre,

Pierre Bernier

# Table des matières


**Avant-propos** 9

Lois administrées en tout ou en partie par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche 11

Personnel de direction du Ministère 11

Personnel en poste au 31 mars 1984 11
Effectifs 12
Organigramme au 31 mars 1984 24
Budget 1983-1984 13
Direction du Ministère 14
Service de la vérification interne 14
Service juridique 14

Bureau du sous-ministre adjoint à la concertation et aux relations extra-ministérielles 15

Relations avec la clientèle 15
Relations intergouvernementales 15
Direction des programmes municipaux 16
Direction des communications 18
Direction de l'analyse et de la recherche socio-économique 18

**Administration centrale** 21

Direction générale de l'administration 21
- Direction du personnel 21
- Direction des systèmes de gestion 21
- Direction de la gestion financière 22
- Direction des ressources matérielles 22

**Administration régionale** 27

Direction générale des opérations régionales 27

**Secteur du loisir socioculturel, de l'activité physique et du sport** 29

Direction générale du loisir socioculturel 29

- Loisir socio-éducatif 29
- Loisir culturel 29
- Loisir scientifique 29
- Loisir touristique 30

Direction générale de l'activité physique et du sport 31

- Direction de l'activité physique et du développement sportif de base 31
- Direction du sport d'élite 32

**Secteur récréation de plein air** 33

Direction générale du plein air et des parcs 33

- Direction du plein air 33
- Direction de l'aménagement 33
- Direction des services techniques 34
- Direction des services aux visiteurs 34

**Secteur faune** 37

Direction générale de la faune 37

- Coordination en milieu indien et inuit 37
- Direction de la faune terrestre 37
- Études écologiques 38
- Direction de la faune aquatique 39
- Direction des territoires fauniques 40
- Direction de la conservation de la faune 40

**Conclusion** 43

**Annexe** 45

Appellation officielle des territoires gérés par le Ministère 45

## Avant-propos

L'exercice financier 1983-1984 a été riche en réalisations diverses de développement dans le cadre de la double mission du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, à savoir : le développement du loisir et la gestion de la faune.

Par ailleurs, au plan de son fonctionnement général, cet exercice financier se caractérise par un effort particulier du Ministère afin d'être encore plus accessible aux citoyens et d'offrir des services de meilleure qualité.

C'est dans cette optique qu'a été mise en place une unité administrative légère dont le mandat spécifique est de promouvoir de façon horizontale, à l'intérieur du Ministère, la qualité des services aux citoyens et de favoriser l'accès au loisir pour les divers types de clientèles. D'autre part, toujours en fonction de sa préoccupation d'améliorer son service à la population, l'accent a été mis au cours de l'exercice financier sur l'informatisation des systèmes et des fichiers relatifs à ces deux missions.

### *Le développement du loisir*

À l'égard de sa mission loisir, le Ministère a mis l'accent, au cours de l'année, sur un ensemble de projets touchant ses divers secteurs d'intervention. Au niveau du **loisir touristique,** un effort a été déployé en vue de l'accroissement de possibilités d'expériences nouvelles en ce domaine. Que ce soit par l'expérimentation de centres de vacances familiales, par la mise en application de différents sous-programmes de « Découverte du Québec » ou encore par la participation du Ministère à la création de l'Agence Québec – Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse.

Rappelons que cette Agence, mise sur pied à la fin de l'exercice financier 1983-1984, vise à instituer avec la Communauté française de Belgique des échanges de jeunes à caractère formatif du même type que ceux offerts par l'Office franco-québécois pour la jeunesse, également coprésidé par le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

Le **loisir scientifique,** dans la foulée de l'essor connu par ce type de loisir au cours des dernières années, a bénéficié de la contribution du Ministère. Plus précisément, le Ministère a collaboré au cours de l'année à la concrétisation de sept manifestations d'envergure nationale visant la sensibilisation et l'animation du grand public aux différentes formes du loisir scientifique et technique.

En ce qui concerne le secteur de **l'activité physique et du sport,** le Ministère a poursuivi ses efforts pour la mise en place des politiques et structures visant à améliorer ou à maintenir la condition physique de chaque Québécois et Québécoise. Ainsi, le programme Kino-Québec a maintenu ses activités de sensibilisation tout en implantant des programmes et outils à l'intention de deux clientèles particulières, à savoir : les femmes enceintes et les aînés. Par ailleurs, dans le but de favoriser la pratique du ski alpin, le gouvernement a confié au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche la responsabilité de mettre en oeuvre sa politique sur le ski alpin et d'offrir des programmes d'aide à cette fin, à l'intention des centres et stations de ski.

L'année 1983-1984 a également vu le lancement de la « Politique québécoise de développement de l'excellence sportive » qui a été présentée aux divers milieux intéressés lors de trois rencontres ministérielles qui visaient à susciter l'expression d'opinions et d'attentes des clientèles-cibles.

Le Ministère, dans le cadre de sa mission loisir, se préoccupe également d'une plus grande ouverture des territoires publics. C'est ainsi que dans le domaine de ces infrastructures uniques de loisir que constituent **les parcs,** le Ministère a tenu notamment des audiences publiques pour l'établissement du parc du Bic et a poursuivi les travaux d'aménagement et de mise en valeur des territoires dont la gestion lui est confiée.

**À l'égard des municipalités,** premières responsables du développement et de l'organisation du loisir au niveau local, le Ministère a poursuivi ses efforts, comme il s'était engagé à le faire, en vue de fournir aux municipalités qui le désirent le soutien financier et technique visant à favoriser l'accroissement de services et d'activités de loisir aux citoyens.

C'est ainsi que, en plus du « Programme national de soutien aux activités de loisir municipal », deux guides ont été mis à la disposition des municipalités et des divers intervenants communautaires. Le premier visant à inciter la concertation scolaire municipale a été élaboré conjointement par les ministères des Affaires culturelles, des Affaires municipales, de l'Éducation, et du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Le second répond plus particulièrement aux besoins des petites municipalités en leur fournissant les informations nécessaires à l'élaboration d'ententes intermunicipales.

Enfin, toujours dans l'esprit du soutien à la maîtrise d'oeuvre municipale, les politiques de reconnaissance et de financement des organismes nationaux et régionaux ont été l'occasion de s'assurer que l'expertise de ces organismes volontaires, partenaires de l'État, soit mise aux services des municipalités qui le désirent.

### *La gestion de la faune*

Cette seconde mission du Ministère a été particulièrement marquée dans le cadre de cet exercice financier par l'adoption de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Cette Loi, en plus d'expliciter les modalités d'exploitation de la faune et de gestion des territoires réservés pour la pratique d'activités à caractère faunique, permet au gouvernement, d'une part, d'assurer la protection des habitats et, d'autre part, d'établir des refuges fauniques en instituant une fondation disposant de pouvoirs à cet égard.

Par ailleurs, dans le but d'assurer la survie des saumons, dont le nombre remontant nos rivières décroit chaque année, le Ministère a élaboré un plan de pêche du saumon pour 1984 et a appuyé son implantation par une campagne de sensibilisation sur l'état critique des stocks.

## Lois administrées en tout ou en partie par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

— Loi sur le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (L.R.Q., c. M-30.1);

— Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (1983, c. 39);

— Loi sur les parcs (L.R.Q., c. P-9);

— Loi sur les pêcheries (S.R.C., 1970, c. F-14);

— Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs (S.R.C., 1970, c. M-12);

— Loi sur la sécurité dans les sports (L.R.Q., c. S-3.1);

— Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec (L.R.Q., c. D-13.1);

— Loi approuvant la convention de la Baie James et du Nord québécois (L.R.Q., c. C-67);

— Loi concernant les environs du parc du Mont-Sainte-Anne (L.Q., 1971, c. 58);

— Loi autorisant les prêts à certains pêcheurs commerciaux (L.Q., 1970, c. 50);

— Loi sur le programme d'aide aux Inuit bénéficiaires de la Convention de la Baie James et du Nord québécois pour leurs activités de chasse, de pêche et de piégeage (L.Q., 1982, c. 47);

— Loi sur le parc de la Mauricie et ses environs (L.R.Q., c. P-7);

— Loi sur le parc Forillon et ses environs (L.R.Q., c. P-8).

## Personnel de direction du Ministère

***Personnel en poste au 31 mars 1984***

Ministre
Guy Chevrette

Directeur de cabinet
Pierre Choquette

Conseil de la faune
Raynald Gagnon, président
Serge Vincent, secrétaire

Sous-ministre
Pierre Le François

Secrétaire du Ministère
Brigitte Van Coillie-Tremblay

Service de la vérification interne
André Fiset

Service juridique
Charlotte Roberge

Direction de la comptabilité
Bertrand Ouellet

Bureau du sous-ministre adjoint à la concertation et aux relations extra-ministérielles
Pierre Bernier, sous-ministre adjoint

Direction des programmes municipaux
Jean Rivet

Direction des communications
Rolande Laveau

Direction de l'analyse et de la recherche
Jacques Auger

Direction générale du loisir socioculturel
(vacant) directeur général

Direction du loisir socio-éducatif, culturel et scientifique
Jean Rioux

Direction du loisir touristique
Maurice Renoux

Direction générale de l'activité physique et du sport
Guy Desrosiers, directeur général

Direction de l'activité physique et du développement sportif de base
Jocelyn Dufresne

Direction du sport d'élite
Paul Ohl

Direction générale du plein air et des parcs
Pierre Boucher, sous-ministre adjoint

Direction du plein air
Jean-Claude Kirouac

Direction de l'aménagement
Guy Bussières

Direction des services techniques
Conrad Dubuc

Direction des services aux visiteurs
Monique Bégin

Direction générale de la faune
André Magny, directeur général

Coordonnateur en milieu amérindien et inuit
Julien Bergeron

Direction de la faune terrestre
Christian Potvin

Direction de la faune aquatique
Claude Bernard

Direction des territoires fauniques
Michel Cantin

Direction de la conservation de la faune
François Dorlot

Direction générale de l'administration
Pierre-André Paré, directeur général

Direction du personnel
Marc Gauvin

Direction de la gestion financière
Byrne Amyot

Direction des systèmes de gestion
Rollande J. Côté

Direction des ressources matérielles
Renaud-D. Brochu

Direction générale des opérations régionales
Michel Noël de Tilly, sous-ministre adjoint et directeur général
Bernard Lavergne, directeur général adjoint
Gilles Barras, directeur général adjoint

Directions régionales
Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine
Éric-Yves Harvey

Saguenay – Lac-Saint-Jean
Daniel Saint-Onge

Québec
André Demers

Trois-Rivières
François Guibert

Estrie
Pierre Levac

Montréal
André Laforte

Outaouais
Richard Châtelain

Abitibi – Témiscamingue
Louis Villemure (par intérim)

Côte-Nord
Robert De Nobile

Nouveau-Québec
Raymond Bornais

Mont Sainte-Anne
Claude Brunelle

Anticosti
Armand Leblond

### *Effectifs*

Au 31 mars 1984, le Ministère comptait 2 263* postes autorisés, incluant les postes en région. Ils étaient répartis selon les niveaux d'emploi suivants :

| | |
|---|---|
| Hors cadres | 6 |
| Cadres supérieurs | 73 |
| Professionnels | 446 |
| Agents de maîtrise (fonctionnaires) | 37 |
| Agents de maîtrise (agents de la paix) | 70 |
| Agents de maîtrise (ouvriers) | 56 |
| Personnel de bureau, techniciens et assimilés | 717 |
| Agents de la paix | 423 |
| Ouvriers | 435 |

* Ce chiffre inclut les postes de la Régie de la sécurité dans les sports au nombre de 49.

## *Budget 1983-1984*

| | Budget modifié | Dépenses |
|---|---|---|
| Programme 01 | | |
| Soutien aux municipalités et aux organismes de loisir | | |
| Élément 01 | | |
| Soutien aux activités de loisir | 8 210,7 | 7 677,1 |
| Élément 02 | | |
| Soutien aux équipements de loisir | 15 229,0 | 12 441,6 |
| Élément 03 | | |
| Soutien aux organismes régionaux et de regroupement de loisir | 7 089,3 | 7 081,1 |
| **Total du programme** | **30 529,0** | **27 199,8** |
| Programme 02 | | |
| Promotion du loisir socioculturel | | |
| Élément 01 | | |
| Loisir socioculturel | 2 672,8 | 2 380,6 |
| Élément 02 | | |
| Loisir culturel | 4 143,7 | 3 105,5 |
| Élément 03 | | |
| Loisir scientifique | 727,2 | 717,6 |
| Élément 04 | | |
| Loisir touristique | 7 297,3 | 6 081,7 |
| **Total du programme** | **14 841,0** | **12 285,4** |
| Programme 03 | | |
| Plein air, parcs et réserves | | |
| Élément 01 | | |
| Promotion du plein air | 2 686,4 | 2 669,8 |
| Élément 02 | | |
| Parcs et réserves | 56 383,3 | 55 920,8 |
| Élément 03 | | |
| Implantation et amélioration d'équipements | 35 146,8 | 35 567,9 |
| **Total du programme** | **94 216,5** | **93 158,5** |
| Programme 04 | | |
| Promotion de l'activité physique et du sport | | |
| Élément 01 | | |
| Activité physique et développement sportif de base | 6 933,3 | 6 876,8 |
| Élément 02 | | |
| Sport d'élite | 7 604,7 | 7 501,9 |
| **Total du programme** | **15 538,0** | **14 378,7** |
| Programme 05 | | |
| Gestion interne et soutien | | |
| Élément 01 | | |
| Administration centrale | 21 276,4 | 20 075,0 |
| Élément 02 | | |
| Administration régionale | 6 693,8 | 6 629,9 |
| **Total du programme** | **27 970,2** | **26 704,9** |
| Programme 06 | | |
| Régie de la sécurité dans les sports | 1 992,4 | 1 765,6 |
| **Total du programme** | **1 992,4** | **1 765,6** |
| Programme 07 | | |
| Régie des installations olympiques | 5 377,9 | 5 377,9 |
| **Total du programme** | **5 377,9** | **5 377,9** |
| Programme 08 | | |
| Gestion des ressources fauniques | | |
| Élément 01 | | |
| Amélioration et exploitation de la faune | 14 713,3 | 14 495,2 |
| Élément 02 | | |
| Territoires fauniques | 1 482,5 | 958,5 |
| Élément 03 | | |
| Protection et éducation | 25 482,6 | 25 293,8 |
| **Total du programme** | **41 678,4** | **40 747,5** |
| **Total du Ministère** | **231 143,4** | **221 618,3** |

Note : L'écart entre le budget modifié et le montant des dépenses est constitué d'un montant de 3 814,3 $ de gels de crédits décrétés par le Conseil du trésor et d'un montant de 5 710,8 $ de crédits périmés. En considérant l'emprunt au fonds de suppléance de 3 000,0 $ pour les traitements des agents de conservation de la faune, les crédits périmés nets s'élèvent à 2 710,8 $.

### Direction du Ministère

La Direction supérieure du Ministère a pour responsabilité de planifier, d'organiser, de diriger, de coordonner et de contrôler les activités de l'ensemble du Ministère.

À ce titre, elle est appelée à se prononcer sur les choix de politiques et de programmes, ainsi que sur les objectifs qui les soustendent dans le but précis d'en évaluer l'opportunité et de réaliser leur intégration. Elle assure la coordination nécessaire entre les directions générales du Ministère et, le cas échéant, apporte les adaptations qu'elle juge appropriées.

La Direction du Ministère veille aussi au suivi des plans d'action découlant des objectifs du Ministère et s'assure du respect des échéanciers. Elle favorise la concertation dans la détermination des pratiques de gestion et suscite des échanges d'informations et de données. Elle prépare le budget du Ministère et en coordonne le suivi administratif.

### Service de la vérification interne

#### *Mandat*

- Élaborer un plan à long terme de vérification couvrant toutes les activités du Ministère.
- Préparer un plan annuel de vérification indiquant les mandats prévus, y compris les objectifs fixés et les restrictions imposées à l'étendue du mandat.
- Discuter, avec les responsables de l'activité déjà vérifiée, des observations, conclusions et recommandations relatives à chaque mandat de vérification, et ce, avant qu'un rapport ne soit rédigé dans sa forme définitive.
- Soumettre, au moins une fois l'an, un rapport sur les activités au sous-ministre, qui doit comprendre un rappel des conclusions et des recommandations des principaux mandats de vérification réalisés.

#### *Réalisations*

— Vérification, en fonction d'un plan approuvé par la Direction du Ministère, des activités de trois unités centrales, de quatre unités régionales et de huit organismes subventionnés.

— Réalisation de quatre mandats spécifiques à la gestion financière et administrative. Ces travaux sont relatifs à l'élaboration de normes générales pour les programmes de subvention, au contrôle des revenus et des inventaires, ainsi qu'à l'analyse de la situation financière d'un centre de plein air.

— Contribution aux travaux réalisés par le Comité de vérification du Ministère. Le Comité a formulé, au cours de l'année, des avis sur un plan triennal de vérification des organismes subventionnés et sur le choix des critères à utiliser pour la vérification de leur processus de gestion.

#### *Prospective*

Afin d'augmenter l'efficacité, la productivité et la performance au Ministère, le Service de la vérification interne mettra l'accent sur l'examen des facteurs relatifs à l'économie, l'efficience et le degré d'atteinte des objectifs, en fonction des critères de vérification retenus par la Direction du Ministère.

Le Service apportera aussi la contribution requise à l'implantation au Ministère d'un processus d'évaluation des programmes.

### Service juridique

#### *Mandat*

Définir et satisfaire les besoins juridiques des directions et services du Ministère. Le mandat s'applique tant au niveau des opinions juridiques, des contrats, des transactions, des poursuites ou autres activités comportant des aspects reliés au droit, qu'au niveau de l'élaboration ou de l'interprétation des lois et règlements dont l'application relève du Ministère.

#### *Réalisations*

— Collaboration à l'étape finale de la révision de la Loi sur la conservation de la faune, qui a donné lieu, en décembre 1983, à l'adoption de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

— Modification de nombreux règlements, soit ceux liés à la nouvelle politique sur le piégeage, ou les règlements qui concernent la chasse et la pêche pour les deux prochaines années.

— Réponses aux nombreuses demandes de services concernant des réclamations et des poursuites contre le Ministère ; conseils sur toute matière relevant de la juridiction du Ministère.

— Analyse de près de 15 000 rapports d'infractions transmis par les agents de conservation de la faune ; mise en place du traitement informatisé de ces dossiers.

— Application des dispositions de la Convention de la Baie James et du Nord québécois relevant de la responsabilité du Ministère.

**Bureau du sous-ministre adjoint à la concertation et aux relations extra-ministérielles.**

### 1. Relations avec la clientèle

*Mandat*

- Assurer le développement et la mise à jour des connaissances relatives à la nature même des clientèles spécifiques. (Femmes — personnes âgées — personnes handicapées — communautés culturelles).
- Promouvoir l'accès au loisir pour ces clientèles.
- Promouvoir l'amélioration des relations avec les citoyens et citoyennes.
- Coordonner l'élaboration des plans d'action ministériels, en assurer la mise en oeuvre et l'évaluation.
- Conseiller la Direction du Ministère sur toute action concernant les clientèles spécifiques et la qualité des relations avec les citoyens et citoyennes.
- Représenter le Ministère dans ses activités de concertation et de relations extra-ministérielles concernant la clientèle, notamment auprès du Secrétariat à la condition féminine, du Secrétariat aux relations avec les citoyens et citoyennes, du Conseil d'administration de l'Office des personnes handicapées.

*Réalisations*

— Conception, organisation et développement du secteur des relations avec la clientèle, un secteur créé en cours d'année 1983-1984 et placé sous la responsabilité du sous-ministre adjoint à la concertation et aux relations extra-ministérielles.

— Élaboration du premier plan d'amélioration des services à la clientèle. Ce plan précisait les différentes mesures qui seraient prises par le Ministère pour améliorer la qualité du service aux citoyens et citoyennes.

— Organisation et participation aux travaux du Comité bipartite réunissant des représentants du réseau des personnes handicapées et du Ministère. Ce Comité créé par le ministre, avait pour mandat de faire le point concernant la problématique du loisir pour les personnes handicapées et de proposer différentes hypothèses de soutien au développement de l'accessibilité au loisir pour cette clientèle.

— Participation aux travaux du groupe de travail de la Conférence des ministres de la jeunesse et des sports des pays d'expression française, chargé d'élaborer une stratégie de développement du sport féminin.

— Représentation du Ministère à différentes réunions du Secrétariat à la condition féminine, du Secrétariat aux relations avec les citoyens et citoyennes et du Conseil d'administration de l'Office des personnes handicapées. Contacts avec le milieu organisé représentant les clientèles telles : la Fédération des femmes du Québec, la Fédération de l'âge d'or du Québec, l'Association québécoise des loisirs pour personnes handicapées.

— Participation à différents événements tels : le colloque de la communauté juive de Montréal, la Concertation des intervenants gouvernementaux et non gouvernementaux en matière de condition féminine organisée par le C.S.F.

— Analyse et recommandations concernant l'octroi de subventions pour supporter financièrement des initiatives en provenance des clientèles spécifiques, visant le développement de l'accès au loisir.

— Collaboration et avis à la Direction du ministère concernant son mandat, telle l'intégration des représentants des personnes handicapées à la mise en oeuvre de la politique d'excellence sportive.

— Coordination des interventions du Ministère en vue de solutionner des plaintes soumises par les citoyens et citoyennes, ou de toute action en vue d'améliorer la qualité du service.

*Prospective*

Le Service des relations avec la clientèle compte assurer la participation du Ministère :

a) à la mise en oeuvre du projet de politique gouvernementale d'intégration sociale des personnes handicapées, notamment par sa collaboration à la Conférence nationale de l'Office des personnes handicapées ;

b) au bilan de la décennie des femmes et à la réalisation d'un plan biennal d'intervention gouvernemental pour la clientèle féminine.

Il a également l'intention, en 1984-1985, d'assurer la préparation d'un second plan ministériel d'amélioration des relations avec les citoyens et citoyennes et celle d'un plan d'action ministériel concernant l'accès au loisir des femmes et des personnes handicapées.

### 2. Relations intergouvernementales

*Mandat*

- Planifier les programmes de coopération devant faire l'objet d'ententes avec des partenaires extérieurs, tout en maintenant une étroite concertation avec le ministère des Relations internationales ou, le cas échéant, avec le ministère du Commerce extérieur.

- Coordonner les activités du Ministère quant à sa participation aux diverses conférences, colloques, réunions ou groupes de travail interprovinciaux, fédéraux — provinciaux ou autres.
- Conseiller la Direction du Ministère sur toute question relative aux relations intergouvernementales.
- Assister les principaux intervenants dans la préparation et le suivi des dossiers à caractère intergouvernemental.

### *Réalisations*

— Réalisation de missions de programmation au niveau international (notamment avec la France, la région wallonne de Belgique et les États-Unis), dans le but d'établir une programmation triennale au sein des différents secteurs d'activités du Ministère.

— Création de l'Agence Québec — Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse, dont le programme d'échange permettra sous peu à plus de deux cent cinquante jeunes Québécois et Belges, de participer à un ensemble d'activités susceptibles de favoriser l'exercice de leur profession.

— Préparation de travaux demandant la collaboration du Ministère, dans le cadre de la Conférence des ministres de la jeunesse et des sports des pays d'expression française, et ce, en vue de l'Année internationale de la jeunesse. Le Ministère participe également aux autres dossiers de cette conférence, ces derniers touchent différents aspects du sport ainsi que la réinsertion des jeunes dans les circuits de production.

### *Prospective*

En vue d'atteindre les objectifs d'une meilleure planification et d'une plus grande rentabilisation de nos actions de coopération avec différents pays, les missions de programmation entreprises en 1983-1984, se poursuivront en 1985-1986 dans les secteurs alors non couverts.

À la suite des nouvelles orientations du gouvernement du Québec à l'égard des relations interprovinciales et fédérales — provinciales, le Ministère participera de façon plus soutenue aux diverses activités prévues dans les secteurs sous sa responsabilité.

Enfin, sa contribution à l'Année internationale de la jeunesse de 1985 se traduira, outre l'échange accru de jeunes, par des actions notamment dans les pays en voie de développement, membres de la Conférence des ministres de la jeunesse et des sports des pays d'expression française.

## 3. Direction des programmes municipaux

### *Mandat*

- Élaborer, mettre en place, gérer et évaluer les programmes qui s'adressent aux municipalités (ainsi qu'à certains organismes oeuvrant en territoire municipalisé), en conformité avec les politiques du Ministère. Ces programmes sont : le Programme national de soutien aux activités de loisir municipal, le Programme d'aide au développement des équipements de loisir, le Programme d'assistance financière aux centres communautaires de loisir, la Politique de reconnaissance et de financement des conseils régionaux de loisir, le Programme d'aide à la modernisation des infrastructures de stations de ski alpin.
- Établir à cette fin des mécanismes de coordination avec les instances concernées, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du M.L.C.P., et maintenir avec ces instances des relations.
- Agir comme représentant du Ministère auprès du milieu municipal, dans le but de collaborer à des comités conjoints, des groupes d'études ou des sessions de travail.
- Maintenir des relations avec les conseils régionaux de loisir (C.R.L.) dans le cadre de leurs mandats de soutien aux municipalités, et orienter leur action.
- Soutenir l'action du Comité permanent sur la concertation scolaire municipale, cette dernière visant notamment à accroître l'accessibilité des équipements scolaires de loisir ou des équipements publics pouvant servir à des fins de loisir.

### *Réalisations*

#### A- Aide aux activités

— Dans le cadre du « Programme national de soutien aux activités de loisir municipal », ont été analysés 2 005 demandes de soutien financier présentées par des municipalités et des réserves amérindiennes. Les subventions accordées se répartissaient comme suit :

a) 1 256 municipalités (94 % des municipalités admissibles) ont reçu 5 534 869 $. Ces municipalités ont un indice de richesse foncière corrigé égal ou inférieur à 125 ;

b) 750 municipalités (63 % des municipalités admissibles) ont reçu 524 170 $.Ces municipalités de 5 000 habitants et moins ont reçu ces subventions comme incitation à l'intermunicipalisation ;

— Centres communautaires : analyse de 42 demandes d'assistance financière provenant de centres communautaires de loisir ; 1 269 012 $ d'octrois attribués à 36 de ces centres.

**B- Aide aux équipements de loisir**

— Dans le cadre des programmes d'aide au développement des équipements de loisir, les demandes de subvention reçues et analysées se sont réparties de la manière suivante :

Volet I (Immobilisations) : 575 projets ont été analysés : 328 ont été retenus et se sont vu attribuer des octrois de l'ordre de 4 225 220 $, pour des travaux totalisant 14 359 075 $ ;

Volet II (Achat d'équipements mobiliers lourds) : 614 demandes ont été analysées ; 426 ont été retenues et se sont vu attribuer des octrois de l'ordre de 680 216 $, pour des acquisitions totalisant 1 439 830 $ ;

Volet III (Bases de plein air et camps de vacances) : octroi de 750 000 $ à 44 organismes.

— Dans le cadre de l'Entente Canada — Québec sur le développement touristique, répartition d'un montant de 1 783 630 $ entre vingt sociétés privées à but non lucratif qui gèrent des camps de vacances ou des bases de plein air.

— Subventions accordées à divers projets grâce à un transfert de fonds de 3 823 814 $ de l'Office de planification et de développement du Québec.

**C- Conseils régionaux de loisir**

— Assistance financière de 3 401 834 $ octroyée aux quatorze conseils régionaux de loisir, ainsi qu'à la Conférence des organismes régionaux de loisir. Cette assistance doit permettre aux bénéficiaires d'assumer les responsabilités qui leur sont confiées par le Ministère et par les organismes des milieux régionaux, quant à la coordination et le développement du loisir aux paliers municipaux et régionaux.

— Les mandats suivants furent confiés aux conseils régionaux de loisir :

| | |
|---|---|
| • le soutien administratif aux Jeux du Québec | 252 000 $ |
| • le soutien aux municipalités et réserves indiennes dans le cadre du P.N.S.A.L.M. | 960 521 $ |
| • le soutien à la concertation entre les municipalités et les commissions scolaires | 106 727 $ |
| **Coût total** | **1 319 248 $** |

Cette aide financière fait partie de la subvention globale de 3 401 834 $, le solde étant consacré au fonctionnement de base des conseils régionaux de loisir ainsi qu'à la réalisation des projets spécifiques élaborés par leurs membres.

— Participation aux actions du comité conjoint M.L.C.P. — C.R.L., qui ont finalement donné lieu à une entente sur la mise en place, à compter de 1984-1985, d'une Politique de reconnaissance et de financement des conseils régionaux de loisir.

**D- Ski alpin**

— Participation à un comité interministériel sur le ski alpin, les travaux du comité ayant eu comme résultat l'élaboration d'une politique rendue publique en octobre 1983.

— Préparation de programmes d'aide au développement d'infrastructures pour le ski alpin.

— Appui et coordination de diverses actions gouvernementales supportant le développement d'infrastructures pour le ski alpin au Québec.

— Subvention de 340 000 $ accordée pour la réalisation de trois projets de développement d'infrastructures pour le ski alpin. Cette subvention a été rendue possible grâce à un transfert de fonds de l'Office de planification et de développement du Québec, ainsi qu'à une disponibilité financière du Ministère, dans le cadre de l'Entente Canada-Québec sur le développement touristique.

**E- Aide technique aux municipalités**

— Participation aux divers travaux qui ont rendu possible la publication du guide *Pour bien s'entendre* sur la concertation scolaire municipale.

— Participation conjointe aux travaux du ministère des Affaires municipales ayant donné lieu à la publication d'un *Guide pour l'élaboration d'une entente intermunicipale dans le domaine du loisir.*

— Participation aux actions devant conduire, à l'automne 1984, à la publication d'un *Guide sur la consultation en loisir au palier municipal.*

***Prospective***

— pour le P.N.S.A.L.M., modification du volet préconisant l'intermunicipalisation, de manière à rendre admissibles les municipalités de 2 500 à 5 000 habitants.

— pour les centres communautaires de loisir, précision et clarification des critères d'admissibilité du programme d'aide financière à ces organismes.

— dans le cadre de PADEL, addition d'un volet spécifique pour les petits centres locaux de ski alpin.

— lancement et application d'un programme d'aide financière visant le développement et la modernisation des infrastructures des stations majeures et intermédiaires de ski alpin.

— évaluation, au terme de deux ans d'application, de l'impact du P.N.S.A.L.M. sur certains aspects du loisir municipal.

### 4. Direction des communications

#### *Mandat*

- Conseiller la direction et les gestionnaires du Ministère sur toute question relative aux communications.
- Planifier les programmes de communications, en collaboration avec les différentes directions, et les évaluer.
- Coordonner les actions du Ministère en matière de communication, en collaboration étroite avec tous les intervenants ministériels.
- Produire et réaliser les programmes de communication.

#### *Réalisations*

— Uniformisation des formulaires et des programmes d'aide financière aux activités de loisir, visant à rendre le texte moins spécialisé et plus facile d'accès pour les bénéficiaires éventuels.

— Addition d'une revue de presse et d'une revue des périodiques: la première, pour souligner davantage la rétroaction régionale, la seconde pour élargir l'éventail de notre connaissance des commentaires sur le loisir au Québec et ailleurs.

— Participation à des événements populaires d'importance et à 33 expositions.

— Prêt de 15 000 diapositives, réalisation d'une dizaine de diaporamas, don de 12 000 photos noir et blanc.

— Diffusion de 125 communiqués ; publication ou réédition de 375 imprimés (brochures, dépliants, affiches) ; organisation de conférences de presse et de rencontres d'information visant à diffuser les programmes du Ministère, ainsi qu'à faire connaître les équipements régis par lui.

— Collaboration à plusieurs émissions d'information radiophoniques et télévisées portant sur les activités et les services offerts par le Ministère.

#### *Prospective*

Afin d'améliorer les relations avec ses clientèles, la Direction des communications accordera une attention toute particulière à l'accueil et à la qualité des renseignements fournis. La mise sur pied d'un fichier informatisé et la relocalisation des diverses unités de renseignements sont envisagées.

Enfin, pour augmenter l'efficacité de son secteur, la productivité et la performance du Ministère, la Direction des communications raffinera ses systèmes de gestion interne, en vue d'assurer une utilisation plus rationnelle des ressources.

### 5. Direction de l'analyse et de la recherche socio-économique

#### *Mandat*

- Analyser, sur le plan ministériel, les orientations et les politiques définies par les directions générales sectorielles.
- Assumer la responsabilité des recherches socio-économiques du Ministère.
- Assurer une constante réévaluation des orientations du Ministère, en privilégiant une analyse serrée des perspectives de loisir.
- Maintenir à jour les données sur l'état du loisir.
- Effectuer ou faire effectuer des recherches, études, enquêtes, sondages et analyses notamment aux plans de la statistique et des méthodes quantitatives.

#### *Réalisations*

— Mise à jour de l'inventaire des équipements de loisir sis sur le territoire québécois ; publication d'un document faisant état de leur répartition.

— Définition du cadre général d'un plan national dont le but serait d'aider au développement des équipements de loisir.

— Administration du programme visant à soutenir les projets expérimentaux en loisir.

— Coordination du Secrétariat ministériel des études d'évaluation d'impact.

— Administration du programme de subventions accordées aux universités, pour la poursuite de leurs recherches en matière de loisir.

— Préparation d'un projet de guide sur l'intermunicipalisation.

— Préparation d'un cadre de normalisation portant sur l'analyse des projets spéciaux.

— Participation au comité conjoint de l'Association québécoise du loisir pour handicapés.

— Coordination de l'administration de la politique de reconnaissance et de financement des organismes nationaux de loisir.

— Élaboration d'un plan triennal de recherches en loisir.

— Réalisation de neuf études spécifiques concernant les différents programmes du Ministère.

### *Prospective*

En 1984-1985, conformément aux priorités ministérielles, la Direction de l'analyse et de la recherche socio-économique préparera un programme d'études axé sur :

- l'élaboration d'instruments de mesure et l'évaluation de l'impact économique de diverses activités de loisir sur l'ensemble du développement économique du Québec ;
- l'évaluation quantitative et qualitative de l'état de la concertation scolaire municipale, évaluation susceptible d'alimenter les travaux du comité interministériel permanent.

Des études sont prévues dans le secteur du ski alpin, de la pêche sportive, de la clientèle des parcs et réserves, du programme Kino-Québec, et des différentes formules de vacances collectives proposées aux familles.

## Administration centrale

### Direction générale de l'administration

#### *1. Direction du personnel*

#### Mandat

- Mettre à la disposition des gestionnaires dans le cadre du régime de la fonction publique, des services et conseils permettant de gérer, de remplacer et de développer efficacement les ressources humaines du Ministère.
- Administrer et coordonner, selon les cas, l'application des politiques, procédures, règles et pratiques reliées à la gestion des ressources humaines du Ministère.
- Procurer un support professionnel et technique adéquat, pour appuyer les gestionnaires dans leurs décisions et leurs attentes quant au remplacement et au développement de leurs ressources humaines.
- Élaborer et mettre en oeuvre à l'intention des gestionnaires, des mécanismes et des moyens susceptibles de favoriser une réponse expéditive aux demandes, et d'améliorer la diffusion de l'information disponible, particulièrement en matière de dotation.

#### Réalisations

**Dotation**

— Collaboration avec les responsables régionaux, dans l'exercice préparatoire visant à décrire la nature des fonctions reliées à chaque poste de travail.

— Préparation d'un plan de délégation des pouvoirs en matière de gestion des ressources humaines, la nouvelle répartition de ces pouvoirs ayant comme but de les ramener le plus près possible des centres de décisions.

— Préparation d'un manuel portant sur la gestion des ressources humaines. Ce manuel permettra aux gestionnaires de recueillir les informations susceptibles de les aider à solutionner les problèmes rencontrés fréquemment dans l'exercice de leurs fonctions.

**Développement des ressources humaines**

— Sélection et mise en oeuvre des programmes visant à favoriser l'adaptation des employés face aux changements techniques, technologiques et administratifs.

— Coordination des programmes d'accueil et d'intégration à la tâche pour le personnel en contact avec le public.

— Conception et réalisation d'une session de formation en matière de communication écrite.

— Coordination d'un programme sur les techniques de gestion de projets pour le personnel professionnel.

— Participation à la formation du personnel d'encadrement en matière de relations de travail.

**Relations de travail**

— Participation aux travaux préparatoires et à la négociation d'une convention collective avec les agents de conservation de la faune.

— Représentation du Ministère lors de l'arbitrage de différends entre le Syndicat des agents de conservation de la faune et le gouvernement du Québec.

#### Prospective

La Direction du personnel doit publier un manuel de gestion des ressources humaines dès l'automne 1984.

L'année 1984-1985 marquera également l'étape finale de la formation des comités paritaires de santé et sécurité au travail, ainsi que l'implantation auprès de notre personnel d'encadrement, du nouveau plan de délégation.

#### *2. Direction des systèmes de gestion*

#### Mandat

- Conseiller le Ministère en matière d'organisation, de systèmes, de procédés administratifs et de méthodes de travail.
- Concevoir, développer et implanter des systèmes informatiques et bureautiques.
- Exploiter les systèmes opérationnels et gérer les équipements informatiques.
- Conseiller les utilisateurs de l'informatique et de la bureautique.
- Conseiller le Ministère en matière de gestion documentaire.

#### Réalisations

— Plans d'organisation de la Direction du loisir touristique et de la Direction régionale du Nouveau-Québec.

— Publication d'un manuel de procédures concernant les permis et les baux de pourvoiries ; défini-

tion du processus de gestion relié à la politique de reconnaissance et de financement des organismes nationaux de loisir ; élaboration des modalités visant à normaliser certains programmes de subvention.

— Exploitation d'une trentaine de systèmes informatiques et traitement de six enquêtes.

— Implantation du système de gestion documentaire dans les régions du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie, de la Côte-Nord et de l'Abitibi – Témiscamingue.

— Développement de systèmes informatiques sur le commerce des fourrures, la gestion des paiements de subventions, le renouvellement du certificat du chasseur et sur la gestion des fichiers d'adresse.

— Réalisation d'une soixantaine de travaux d'améliorations de systèmes et d'interrogations de fichiers.

— Implantation du traitement de texte et de la micro-informatique dans plusieurs unités administratives.

— Gestion du programme de primes à l'initiative.

### Prospective

En matière d'organisation administrative, le Ministère mettra en place un groupe ayant pour mandat le développement du parc national de l'Archipel. De plus, il instaurera les processus nécessaires à l'application de la Loi sur la protection des renseignements nominatifs et l'accès à l'information.

Plusieurs systèmes informatiques seront développés notamment sur les tirages, les réservations et renseignements, la gestion des projets d'immobilisation et l'inventaire des biens capitalisables.

## *3. Direction de la gestion financière*

### Mandat

Exercer les fonctions de conseil, de coordination, de contrôle et de soutien administratif en matière de gestion des ressources financières auprès des diverses unités administratives du Ministère.

### Réalisations

— Conseil auprès de la direction du Ministère et ses gestionnaires, quant à l'administration de leur budget ; rôle d'agent de liaison auprès des organismes centraux en matière de gestion financière, plus particulièrement auprès du Conseil du trésor, sur toute matière pouvant le concerner.

— Coordination du travail relié à la préparation annuelle des prévisions budgétaires du Ministère et des plans d'opérations qui leur font suite ; coordination du dossier de la revue des programmes ;

— Analyses financières et analyses coûts/bénéfices effectuées à l'intérieur de chacun des domaines d'activités susceptibles de se prêter à des économies, ou à des réaménagements de ressources favorables au Ministère.

— Contrôle des revenus du Ministère.

— Soutien apporté à l'élaboration du plan ministériel des immobilisations et contrôle de son suivi financier.

— Support favorisant l'acheminement des demandes relatives aux immobilisations qui visent à obtenir des autorisations au niveau ministériel ou gouvernemental.

### Prospective

Afin d'améliorer l'efficacité et le mode de gestion budgétaire du Ministère, la Direction de la gestion financière entend mettre en place, en collaboration avec la Direction des systèmes de gestion et les organismes centraux oeuvrant en matière de crédit budgétaire, un système informatisé de renseignements à caractère financier, de sorte que l'information requise par les gestionnaires soit plus directement disponible.

## *4. Direction des ressources matérielles*

### Mandat

Apporter à la direction du Ministère et à ses gestionnaires le soutien requis en matière de gestion de ressources matérielles, d'acquisition et de disposition de biens, ainsi que d'adjudication de contrats de service.

### Réalisations

— Traitement de 2 900 demandes de biens et services représentant une valeur approximative de 14 000 000 $.

— Distribution de 20 millions de publications, dont 11 500 000 à l'intention du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme et du ministère du Commerce extérieur.

— Réaménagement de quelque 15 000 $m^2$ d'espaces de bureau touchant près de 1 000 postes de travail.

— Relocalisation des postes de conservation de la faune de Joliette, Montmagny, Maniwaki, Forestville et Senneterre.

— Manipulation de 850 000 pièces de courrier ; impression de 5 700 000 copies de documents pour les besoins du siège social.

## Prospective

Afin d'améliorer la gestion de son secteur d'activités, la Direction des ressources matérielles entend, en 1984-1985, réviser les politiques et procédures publiées dans le manuel de gestion, susciter l'implantation de systèmes intégrés et informatisés de gestion en veillant au maintien des systèmes déjà établis et accentuer son rôle conseil auprès des gestionnaires.

Elle entend aussi restructurer son organisation, de manière à assumer de nouvelles responsabilités en matière de gestion de locaux et d'ameublement, ce qui lui permettrait d'atteindre ainsi les objectifs d'amélioration mentionnés ci-dessus.

Enfin, la Direction mettra en oeuvre un programme d'identification et d'évaluation des facteurs de productivité devant permettre de juger de l'efficacité ainsi que de la performance du Ministère, dans le secteur de la gestion des ressources matérielles.

Gouvernement du Québec
**Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche**

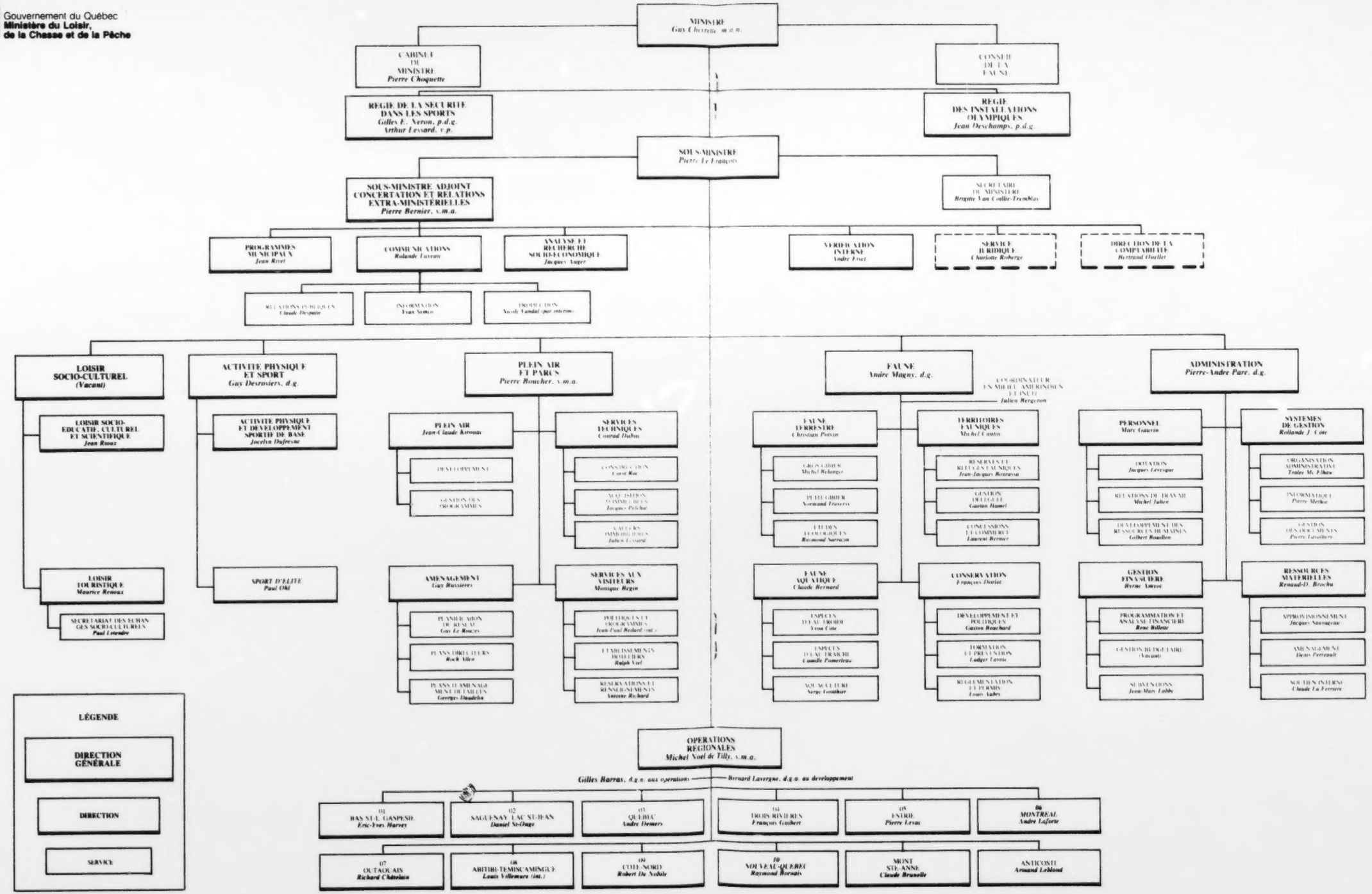

## Administration régionale

### Direction générale des opérations régionales

### Mandat

- Assurer la mise en oeuvre des programmes du Ministère dans ses divers champs d'activités ; collaborer à leur application en ce qui concerne les subventions de loisir.
- Participer à l'élaboration des politiques et des programmes du Ministère, et identifier pour fins de planification les contraintes de réalisation susceptibles de les affecter ; faire valoir, auprès de la direction du Ministère, les besoins de même que les préoccupations d'ordre régional ; formuler des avis et des recommandations à cette fin.
- Planifier la mise en oeuvre des programmes confiés aux services régionaux en matière de parcs, de plein air, de gestion et de conservation de la faune, ainsi que la mise en oeuvre des programmes d'exploitation des équipements du Ministère ; assurer et coordonner leur réalisation ; effectuer le suivi nécessaire sur les résultats obtenus et appliquer ou proposer les modifications ou correctifs requis en cours d'exécution.
- Participer à l'élaboration des directives, normes et procédures du Ministère en matière de gestion et d'allocation des ressources, ainsi qu'en matière d'encadrement des services, et ce, en identifiant notamment les contraintes d'application ; maintenir, quant à leur respect et surveillance, les liens voulus avec les directions générales sectorielles qui en sont responsables au plan fonctionnel.
- Assurer la cohésion et la cohérence des interventions pratiquées en région, et veiller à ce que ces interventions respectent les orientations du Ministère et les stratégies qu'il adopte.
- Servir de point d'appui dans la détermination des priorités du Ministère et de sa programmation en matière d'immobilisation, et ce, à partir des besoins exprimés et des demandes acheminées par les régions ; assurer la coordination des travaux effectués en régie ; gérer le budget affecté à la mise en valeur et au maintien des équipements dont la gestion incombe aux services régionaux.
- Contribuer à l'évaluation des programmes et, le cas échéant, faciliter les interventions des services centraux sur le terrain ; servir d'agent de liaison en ce qui concerne la sensibilisation des gestionnaires et du personnel en région face aux besoins et aux attentes du Ministère.
- Jouer un rôle de liaison, de concertation, de soutien et d'assistance technique, en regard des divers programmes d'assistance au loisir, ainsi qu'auprès des organismes subventionnés.

### Prospective

La Direction générale des opérations régionales instaurera différentes mesures visant à rendre plus accessible, tant pour le public régional que local, l'information concernant la disponibilité des services.

Plus particulièrement, la Direction entend intensifier la présence du Ministère sur le territoire du Nouveau-Québec, mettre en place des structures et développer le parc national de l'Archipel, réaliser des études sur la mise en valeur des berges du lac Saint-Jean et, éventuellement, implanter un concept d'interprétation dans la région du lac Saint-Pierre.

### Réalisations

Les réalisations de la Direction générale des opérations régionales ainsi que celles des directions régionales du Ministère, sont regroupées parmi celles des autres directions générales.

**Dépenses de la Direction générale des opérations régionales**

| | Programme élément | Dépenses $ | Effectifs permanents | Effectifs occasionnels |
|---|---|---|---|---|
| Plein air, parcs et réserves | 03-02 | 46 812,6 | 619 | 734 |
| Gestion interne et soutien | 05-01-02 | 7 533,9 | 199 | 39 |
| Gestion des ressources fauniques | 08-01-03 | 32 036,1 | 738 | 106 |
| **Total** | | **86 382,6** | **1 556** | **879** |

## Secteur du loisir socioculturel, de l'activité physique et du sport

### Direction générale du loisir socioculturel

La Direction générale du loisir socioculturel est chargée de l'administration des programmes reliés à la promotion du loisir socioculturel et à ce titre, administre les programmes suivants : soutien aux camps de vacances, assistance aux fédérations socioculturelles, assistance aux activités et manifestations socioculturelles, voyages et échanges socioculturels et enfin, loisir touristique.

#### Mandat général

- Favoriser l'accessibilité de la population aux activités de loisir socioculturel et améliorer la qualité de leur pratique.
- Susciter la participation des intéressés à la mise sur pied et à la programmation des activités du secteur.
- Rendre les citoyens plus conscients de la spécificité de leur culture et les amener à participer à son développement.

#### *1. Direction du loisir socio-éducatif, culturel et scientifique*

#### *A- Loisir socio-éducatif*

#### Mandat

- Augmenter la participation des Québécoises et Québécois aux activités socio-éducatives, c'est-à-dire visant la participation des individus aux entreprises et aux projets communautaires, de même que leur formation à la communication et à la coopération dans le domaine du loisir.
- Développer chez les citoyens la sociabilité et le sens de la solidarité.
- Permettre à certaines catégories de personnes de prendre en main l'organisation de leurs loisirs.

#### Réalisations

— Soutien financier à 153 organismes locaux de personnes handicapées pour l'organisation d'activités de loisir.

— Contribution à la mise sur pied ainsi qu'à la réalisation de 38 chantiers de jeunes bénévoles.

— Assistance financière à six organismes nationaux et à 44 organismes régionaux de loisir oeuvrant au bénéfice de la jeunesse, des personnes du troisième âge et des personnes handicapées.

#### *B- Loisir culturel*

#### Mandat

- Accroître la participation des Québécois et Québécoises aux activités culturelles.
- Inciter les citoyens à participer au développement de leur culture.
- Développer une expertise et susciter l'excellence dans le domaine des arts, des jeux récréatifs et des loisirs de collection.

#### Réalisations

— Collaboration à la réalisation de 829 projets, dans le cadre du programme d'assistance financière aux manifestations locales de la Fête nationale du Québec.

— Soutien financier apporté dans le cadre de 21 fêtes commémoratives, de 14 fêtes populaires régionales et de 29 fêtes autochtones ou ethniques.

— Soutien financier permettant la réalisation de 48 manifestations culturelles.

— Soutien financier fourni à 100 projets de groupes de perfectionnement ou de recherche de l'excellence en loisir culturel.

— Soutien financier offert à 19 organismes nationaux oeuvrant dans le domaine des arts, des jeux récréatifs et des loisirs de collection.

#### *C- Loisir scientifique*

#### Mandat

- Augmenter la participation des Québécois et Québécoises aux activités de loisir scientifique et technique, c'est-à-dire aux activités visant à accroître la compréhension et la connaissance méthodique des êtres et des choses.
- Contribuer à rendre les citoyens plus conscients de leur environnement et les amener à participer à son amélioration.
- Développer une expertise et susciter l'excellence dans le domaine du loisir scientifique et technique.

#### Réalisations

— Collaboration à la réalisation de sept projets d'envergure nationale visant la sensibilisation et l'animation du grand public aux différentes formes du loisir scientifique et technique.

— Soutien financier octroyé à neuf organismes nationaux et à six organismes régionaux oeuvrant dans le domaine du loisir scientifique et technique.

### Prospective

L'orientation du secteur culturel fera l'objet d'une révision. Un effort de promotion de ce type de loisir sera tenté, et il est envisagé de préparer un programme d'aide au développement des arts et traditions populaires qui serait offert en 1985-1986. Enfin, un groupe de travail proposera un plan d'action en loisir littéraire.

Dans le secteur socio-éducatif, un soutien additionnel sera apporté aux mouvements de jeunesse à l'occasion de l'Année internationale de la jeunesse.

Enfin, dans le domaine du loisir scientifique, dans la foulée du document d'orientation et du plan d'action déjà produits, un comité sur la muséologie travaillera à préciser la mission muséologique de chaque institution, ainsi que son programme d'animation et de circulation d'expositions

## *2. Loisir touristique*

### Mandat

- Promouvoir l'accessibilité à une pratique vraiment sociale du tourisme, en vue de favoriser l'épanouissement culturel des citoyens.
- Réaliser des programmes de voyages-échanges interrégionaux, de façon à rendre accessible au plus grand nombre de citoyens, et particulièrement aux citoyens les plus défavorisés, la connaissance du Québec dans la diversité de ses régions et la variété de ses coutumes.
- Élaborer et mettre en oeuvre un plan de développement du loisir touristique ; élaborer plus particulièrement une politique de vacances-familles.
- Appuyer le développement des associations volontaires à caractère participatif, tant au plan national qu'au plan régional, disposées à organiser des activités de loisir touristique.
- Appuyer et stimuler plus spécialement le développement d'un réseau de type villages-vacances-familles (V.V.F.), ainsi que la consolidation des réseaux d'auberges de jeunesse et de bases de plein air.
- Promouvoir, de concert avec les organismes du milieu, une action d'animation et d'incitation au développement du tourisme social dans les municipalités ; favoriser la création d'une association nationale de loisirs familiaux en lui accordant le soutien de l'État.

### Réalisations

— Production de recherches et de documents sur l'aide à la personne visant à permettre une plus grande accessibilité au loisir touristique.

— Rédaction d'un mémoire et de projets de règlements sur les centres d'hébergement de loisir touristique.

— Sélection des projets et expérimentations des centres de vacances-familles concentrés (2) et éclatés (3).

— Rédaction d'un projet de programme d'aide aux séjours dans les camps de vacances.

— Réalisation d'études préliminaires à l'élaboration d'un plan quinquennal d'aide aux immobilisations pour les centres de vacances.

— Campagne de promotion réalisée en collaboration avec le milieu associatif.

— Réorganisation administrative du Secrétariat des échanges socioculturels.

— Création d'un nouveau programme de voyages-échanges pour les Amérindiens.

— Mise en opération de différents sous-programmes de « Découverte du Québec » dont 7 000 personnes ont profité.

— Paiements de transfert de 3,55 millions de dollars aux camps et aux auberges de jeunesse, les organismes de loisir touristique recevant, pour leur part, 575 000 $.

### Prospective

Au cours de l'année 1984-1985, la Direction du loisir touristique prévoit :

- Améliorer le service à la clientèle, en accélérant les procédures de traitement des dossiers d'assistance financière et en intensifiant l'implication des directions régionales dans le traitement des dossiers, ainsi que la diffusion en région de toutes les informations pertinentes.
- Mettre en place un programme de voyages-échanges pour les « Jeunes volontaires » et les « Jeunes bénévoles ».
- Dresser un tableau complet du problème des immobilisations pour les camps de vacances et les auberges de jeunesse et assurer une certaine aide technique dans ce domaine.
- Poursuivre l'expérimentation des centres de vacances-familles.
- Au sein du Secrétariat des échanges socioculturels, porter une attention toute particulière aux programmes d'échanges de jeunes, à l'occasion de l'Année internationale de la jeunesse ;
- Accroître de façon importante les échanges avec la Communauté française de Belgique.

## Direction générale de l'activité physique et du sport

### *1. Direction de l'activité physique et du développement sportif de base*

#### Mandat général

Rendre la pratique de l'activité physique et du sport accessible à tous les Québécois et Québécoises, conformément à leurs aspirations et dans les meilleurs conditions possibles de réalisation. Comme cette Direction touche à deux volets distincts, leurs mandats et réalisations sont présentés séparément.

### *A- Activité physique (Kino-Québec)*

#### Mandat

Définir et mettre en place des politiques visant à améliorer, ou à maintenir à un niveau optimal, la condition physique de chaque Québécois(e), et ce, par le biais de la pratique régulière de l'activité physique.

#### Réalisations

— Réalisation d'un bilan après cinq ans qui fait le point sur l'intervention des « Modules-Kino » auprès des organismes locaux.

— Réalisation du « Rendez-vous Kino » rendue possible grâce à la collaboration de 2 100 organismes locaux. Au-delà de 500 000 personnes affirment avoir fait quelque chose de plus en matière d'activités physiques à l'occasion du « Rendez-vous Kino ».

— Signature d'une entente avec l'Association canadienne des sciences du sport pour l'administration d'un programme de certification du personnel et d'accréditation des organismes dans le secteur de l'évaluation de la condition physique.

— Production du dépliant *J'attends du nouveau* qui tend à sensibiliser et à informer les femmes enceintes sur la nécessité de faire de l'activité physique. Cette production a été réalisée en collaboration avec le ministère des Affaires sociales.

— Mise en place de 17 centres Kino et soutien financier au fonctionnement de 51 « Modules Kino ».

— Production du dépliant *Kino, au jour le jour* qui vise à informer la population sur l'intervention du programme Kino-Québec.

— Production d'un programme d'encadrement des aînés(es) dans la pratique d'activités physiques, d'une affiche et d'une cassette suggérant des exercices et des façons de les faire.

— Production de trois diaporamas en collaboration avec Loto-Québec. Ces diaporamas visent à sensibiliser les femmes, la famille et l'adulte en général à la nécessité de pratiquer régulièrement l'activité physique.

— Mise à contribution des experts du milieu pour développer des réflexions qui déboucheront sur des stratégies particulières d'interventions auprès de clientèles spécifiques.

#### Prospective

En termes de priorités d'action pour l'année qui vient, la Direction de l'activité physique entend :

a) augmenter la notoriété de Kino-Québec ainsi que la qualité des interventions des « modules Kino » auprès des diverses clientèles.

b) augmenter le nombre des partenaires qui partagent les objectifs du mouvement Kino-Québec ;

c) orienter les actions du programme Kino-Québec en fonction des caractéristiques et des besoins de clientèles spécifiques.

### *B- Développement sportif de base*

#### Mandat

Offrir aux Québécois et Québécoises, dont le groupe d'âge se situe surtout entre 8 et 21 ans, l'occasion de s'initier et de se perfectionner à l'activité sportive dans les meilleurs conditions possibles.

Pour atteindre ce mandat, le secteur du développement sportif de base s'applique à :

a) développer un ensemble d'activités sportives regroupant les besoins réels de la population ;

b) favoriser l'utilisation d'un maximum de ressources nécessaires au développement de la pratique sportive ;

c) créer des occasions de compétition selon les divers niveaux du développement de l'activité sportive.

#### Réalisations

— Administration du programme d'assistance financière aux clubs sportifs de deuxième niveau, et ce, auprès des 18 régions de loisir du Québec.

— Coordination du soutien financier de l'État auprès des 42 organismes du secteur, soit : les 14 associations régionales du sport scolaire et leur fédération (F.S.S.Q.), les cinq associations régionales du sport collégial et leur fédération (F.A.S.C.Q.), les 18 organismes réalisateurs des Jeux du Québec régionaux, 14 Conseils régionaux de loisir et quatre comités organisateurs pour la région de Montréal, la Société des Jeux du Québec, l'Association sportive universitaire québécoise et la Conférence québécoise du sport étudiant (C.Q.S.E.).

— Soutien technique et financier octroyé au programme des Jeux du Québec en vue de la réalisation, à l'été 1983, des 18 finales régionales et de la finale nationale de Sept-Îles.

— Évaluation, par le biais d'un comité conjoint entre la Société des Jeux du Québec et le Ministère, de la problématique reliée à l'évolution du phénomène des Jeux du Québec.

— Soutien apporté à la réalisation d'événements spéciaux, tels que les cinq championnats collégiaux canadiens et les trois championnats universitaires canadiens.

— Coordination d'une campagne de promotion pour la rentrée scolaire 1984 impliquant le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, le ministère de l'Éducation et la Fédération du sport scolaire du Québec.

— Mise sur pied d'un comité d'experts chargé de réviser les stratégies propres au secteur du développement sportif de base, et de proposer une politique québécoise en ce sens.

### Prospective

À partir des résultats du comité d'experts sur le développement sportif de base, la Direction se chargera d'appliquer les recommandations de ce comité et d'ajuster son intervention en fonction des nouvelles avenues proposées.

L'année 1984-1985 sera également marquée par l'application d'une nouvelle politique de reconnaissance et de financement pour les organismes régionaux multisports.

Pour leur part, les Jeux du Québec d'hiver se tiendront à Dolbeau du 1er au 10 mars 1985 tandis que les Jeux d'été, sont prévus à Charlesbourg en août 1985.

## *2. Direction du sport d'élite*

### Mandat

- Concevoir et mettre en application des programmes visant le perfectionnement sportif des athlètes les plus doués, en vue de leur participation aux compétitions nationales et internationales.
- Assurer la coordination du développement de l'élite sportive québécoise dans le cadre d'un plan global incluant :
  a) la formation et le développement des cadres sportifs et des entraîneurs ;
  b) l'amélioration des conditions d'entraînement ;
  c) le soutien aux athlètes autant dans le cadre de l'entraînement que dans celui de la compétition.
- Mettre en application, de concert avec la Société des sports du Québec, des mécanismes de financement et de soutien appropriés aux fins qui précèdent.

### Réalisations

— Lancement de la politique québécoise de développement de l'excellence sportive.

— Tenue de trois rencontres d'information pour permettre au ministre ainsi qu'à une équipe ministérielle d'informer les clientèles-cibles des modalités d'implantation de la politique. Ces rencontres visaient également à susciter l'expression des opinions, des attentes, des besoins et des interrogations de ces clientèles-cibles.

— Création d'une table nationale d'orientation, à la fois multidisciplinaire et représentative des principaux acteurs de développement, afin d'évaluer la politique de développement de l'excellence sportive, de participer à l'énoncé des orientations annuelles et d'en établir les priorités.

### Prospective

La Direction du sport d'élite implantera dans trois régions (Québec, Sherbrooke et Montréal) les Centres de préparation à la performance sportive.

Elle élaborera un programme de soutien à la performance sportive et un cadre d'appui à la formation et au perfectionnement.

Elle entend établir des modalités d'attribution de l'aide financière directement fournie aux athlètes québécois(es) et aider les villes-hôtesses d'événements à caractère canadien et international.

## Secteur récréation de plein air

### Direction générale du plein air et des parcs

#### *1. Direction du plein air*

#### Mandat

Favoriser le développement du loisir du plein air, en :

a) soutenant les fédérations de plein air ;

b) assistant financièrement les centres et bases de plein air ;

c) fournissant l'encadrement nécessaire au développement des pratiques du plein air dans les municipalités, les parcs et autres territoires publics.

#### Réalisations

— Assistance financière et technique dispensée à dix fédérations de plein air. Ces fédérations, qui regroupent 22 000 membres et assument des tâches d'encadrement, d'information et de formation, ont reçu 643 353 $.

— Subventions accordées à 20 centres et bases de plein air. Correspondant, en moyenne, à 14 % du budget de fonctionnement de chacun de ces centres, ces subventions ont nécessité des fonds de 1 450 505 $. La fréquentation de ce réseau dont la capacité d'accueil était de 2 200 personnes par jour est évaluée à 276 927 jours/personnes.

#### Prospective

En 1984-1985, les priorités iront à la consolidation ainsi qu'à la promotion du réseau actuel des centres et bases de plein-air. En ce sens, le Ministère participera financièrement à la réalisation d'une campagne nationale de communication, en collaboration avec les organismes concernés.

Par ailleurs, neuf fédérations faisant partie de la «Table plein-air du Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec », seront subventionnées pour leur fonctionnement et pour la réalisation de mandats spécifiques. Ces mandats devront être orientés vers la formation, l'information et la promotion des activités de chacun des organismes.

#### *2. Direction de l'aménagement*

#### Mandat

- Préparer le plan de développement du réseau des parcs.
- Préparer les plans directeurs d'aménagement et les plans d'équipement des territoires sous la juridiction du Ministère.
- Préparer les plans détaillés d'aménagement nécessaires au développement des parcs et des réserves fauniques.
- Contrôler les normes d'aménagement.

#### Réalisations

— Préparation d'un dossier sur les implications légales de la création des parcs nordiques.

— Préparation de la documentation technique en vue des audiences publiques sur les parcs de Paul-Sauvé, Mont-Saint-Bruno, Îles-de-Boucherville, Yamaska, Bic et Aiguebelle.

— Participation aux audiences publiques du parc du Bic et préparation des dossiers visant la création des parcs Paul-Sauvé, Mont-Saint-Bruno, Îles-de-Boucherville et Yamaska.

— Poursuite des études nécessaires à la préparation du plan directeur d'aménagement du site historique de Val-Jalbert.

— Rédaction des plans directeurs d'aménagement des parcs existants.

— Élaboration du dossier portant sur l'accès fluvial au parc des Îles-de-Boucherville.

— Participation au comité de mise en valeur du lac Saint-Pierre.

— Préparation du plan d'ensemble du pôle du ruisseau Belleau, dans le parc de la Jacques-Cartier.

— Élaboration des plans d'équipement des secteurs du parc du Mont-Tremblant et du parc du Mont-Orford.

— Révision de plans de réalisations aux parcs du Saguenay, de la Gaspésie, du Mont-Saint-Bruno, de Frontenac, du Mont-Orford et des Îles-de-Boucherville.

— Préparation d'esquisses d'aménagement pour l'Aquarium du Québec et le Jardin zoologique du Québec.

#### Prospective

En 1984-1985, la Direction de l'aménagement mettra en marche les études nécessaires à l'élaboration du plan quinquennal 1988-1993.

Elle verra également à la préparation :

a) des études techniques nécessaires aux audiences publiques devant se tenir sur la création des parcs de Miguasha, de l'Île Bonaventure, de Frontenac et de Pointe-Taillon ;

b) de guides pour l'aménagement de campings dans les parcs ;

c) du plan de développement à long terme du réseau des parcs québécois.

En plus de poursuivre la préparation d'un document sur les sites exceptionnels du Québec, elle finalisera l'étude sur les régions naturelles du Québec, étude qui fera l'objet de la publication d'un document. La Direction entend également terminer les plans directeurs d'aménagement des parcs existants.

### *3. Direction des services techniques*

#### Mandat

- Gérer l'enveloppe budgétaire du Ministère destinée aux dépenses d'immobilisations.
- Préparer les appels d'offres, adjuger les contrats professionnels et les contrats de construction et assurer la surveillance des travaux.
- Offrir aux autres directions des services-conseils concernant des projets de construction financés directement ou indirectement par le Ministère.
- Acquérir les biens immeubles en collaboration avec le ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement.
- Faire appliquer le programme concernant l'amélioration de la performance énergétique des édifices publics appartenant au Ministère.
- Conseiller les directions du Ministère en matière de télécommunication et assurer le bien fondé du réseau de radiocommunication.
- Mettre à jour l'inventaire des biens immobiliers du Ministère.

#### *Réalisations*

— Gestion d'une enveloppe budgétaire destinée à des fins d'immobilisation, soit 35 000 000 $ répartis de la façon suivante :

a) 25 475 000 $ inscrits au budget régulier d'immobilisations ;

b) 9 300 000 $ provenant de l'Entente fédérale - provinciale sur les équipements touristiques ;

c) 225 000 $ puisés à même le Fonds de développement régional.

Notons qu'aux fins d'immobilisations, 11 000 000 $ ont servi au développement du système d'enneigement artificiel du mont Sainte-Anne et 1 750 000 $ en subventions diverses.

— Préparation du matériel requis pour la cession de 11 terrains et bâtiments situés hors parc et hors réserve.

— Rédaction des contrats et surveillance de l'arpentage pour neuf projets.

— Traitement des dossiers d'acquisition d'immeubles dans 22 projets totalisant une valeur de 2 100 000 $.

— Préparation des plans et descriptions techniques pour :

a) 8 parcs
b) 11 réserves fauniques
c) 12 zones d'exploitation contrôlée (ZEC)
d) 3 zecs de rivières à saumon
e) 44 pourvoiries
f) 4 zones de piégeage
g) 14 équipements hors parc et hors réserve

— Mise sur pied du Service des valeurs immobilières.

#### *Prospective*

En plus d'administrer le budget d'immobilisations 1984-1985 et de préparer un fichier des valeurs immobilières du Ministère, la Direction des services techniques entend poursuivre :

a) la préparation des plans et des descriptions techniques des territoires administrés par le Ministère (parcs, réserves fauniques, rivières à saumon, équipement hors parc et hors réserve) et ceux des territoires fauniques (pourvoiries, zones de piégeage, zecs) ;

b) les démarches en vue d'acquérir des terrains pour les parcs du Saguenay et du Mont-Saint-Bruno.

### *4. Direction des services aux visiteurs*

#### Mandat

- Concevoir et appliquer des politiques et des programmes portant sur l'administration, les activités récréatives et éducatives, les services, la gestion des ressources naturelles dans les parcs et des autres équipements du Ministère.
- Renseigner la clientèle sur les activités et les services offerts dans le réseau des parcs, réserves et autres établissements du Ministère.
- Effectuer les réservations pour la pratique d'activités dans les parcs et les réserves fauniques ainsi que pour l'obtention de services d'hébergement dans les établissements du Ministère.
- Concevoir et mettre en application des mesures favorisant une meilleure compréhension des services offerts et une plus grande autonomie des visiteurs, notamment par voie de signalisation, de documentation, de dispositifs audiovisuels ou autres moyens pertinents.

- Évaluer la satisfaction des usagers des équipements du Ministère et leurs attentes en matière de loisirs de plein air.
- Assurer la gestion d'un réseau d'établissements hôteliers.

### Réalisations

— Préparation d'un document sur l'organisation administrative des parcs.

— Préparation d'un document de politique traitant de la délégation de gestion.

— Préparation d'un document d'orientation sur les statistiques et les enquêtes.

— Mise en place d'un système de réservations pour le camping du parc du Mont-Orford.

— Publication de la politique sur l'éducation au milieu naturel dans les parcs.

— Amélioration de la qualité des services à la clientèle grâce :

a) à la révision des modalités concernant les réservations téléphoniques en période de pointe ;

b) à une approche plus intégrée quant aux publicités statutaires, promotionnelles et de relance ;

c) à une diffusion accrue de renseignements ;

d) au développement de réseaux informatiques axés vers l'amélioration des services à la clientèle, l'augmentation de l'efficacité et de la productivité du personnel.

— Location de 19 400 unités d'hébergement pouvant accommoder 50 100 personnes.

— Préparation de 251 000 repas dans l'année.

— Préparation, en collaboration avec l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec et le Centre de main-d'oeuvre du Canada, de cours de formation en hôtellerie dispensés à 30 personnes à l'auberge du Fort-Prével.

### Prospective

Tout en poursuivant l'informatisation des systèmes de renseignements et de réservations, la Direction des services aux visiteurs devra mettre en oeuvre des politiques sur :

a) la gestion des ressources naturelles dans les parcs ;

b) les clientèles de personnes handicapées et de personnes âgées ;

c) l'accueil des visiteurs dans les parcs ;

d) l'accessibilité aux activités et services qui y sont offerts.

Enfin, elle élaborera un projet de politique sur l'hébergement et la restauration dans les établissements hôteliers du Ministère.

## Secteur faune

### Direction générale de la faune

#### *1. Coordination en milieu indien et inuit*

### Mandat

- Conseiller les autorités du Ministère sur toute affaire concernant les Amérindiens et les Inuit ; participer aux travaux des groupes de travail et des comités chargés d'étudier ces questions.
- Mettre en application la législation découlant de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (Cris et Inuit) et la Convention du Nord-est québécois (Naskapis), plus particulièrement la Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie James et du Nord québécois.

### Réalisations

— Administration du secrétariat du Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage.

— Octroi d'un montant de 1 603 988 $ à l'Administration régionale Kativik pour le programme relié aux activités de chasse, de pêche et de piégeage des Inuit.

— Versement d'un montant de 100 638 $ à la Société de développement des Naskapis pour leur programme d'aide à ces trois mêmes activités.

— Versement d'une subvention de fonctionnement de 69 613 $ à l'Association des trappeurs cris.

— Participation active aux réunions mensuelles des coordonnateurs provenant des autres ministères et du Secrétariat aux activités gouvernementales en milieux amérindien et inuit (SAGMAI).

— Participation à des rencontres avec les conseils de bande de Restigouche, Sept-Îles – Malioténam ainsi qu'avec le Conseil Attikamek-Montagnais. Ces rencontres portaient sur les modalités d'exploitation et de protection des rivières à saumon Escoumins, Moisie, Mingan, Natashquan, Olomane, Coacoachou, Saint-Augustin et Restigouche.

— Engagement de seize Amérindiens, soit dix auxiliaires de la conservation de la faune et un conseiller technique à Restigouche, ainsi que cinq auxiliaires de la conservation de la faune à Sept-Îles – Malioténam.

— Participation, par l'analyse des mémoires soumis et la préparation des recommandations nécessaires, à la Commission parlementaire de la présidence et de la constitution sur les droits des autochtones.

— Participation au groupe de travail sur les aspirations des Hurons de Loretteville en matière de chasse, de pêche et de piégeage.

— Participation, en collaboration avec le SAGMAI, à des réunions préparatoires et aux négociations globales avec le Conseil Attikamek-Montagnais, concernant les revendications territoriales de ce dernier et l'exercice de ses droits en matière de chasse, de pêche et de piégeage.

— Octroi, dans le cadre de l'aide financière aux programmes de loisir, de 279 594 $ accordé à seize communautés ou organismes autochtones.

### Prospective

En 1984-1985, le Bureau du coordonnateur des affaires autochtones compte assurer la mise en application des niveaux d'exploitation de la faune garantis aux bénéficiaires de la Convention de la Baie James et du Nord québécois, impliquer davantage le Ministère dans la gestion des réserves à castors et intensifier les relations avec les administrations régionales autochtones.

#### *2. Direction de la faune terrestre*

### Mandat

Appuyer le maintien et l'utilisation optimales de la faune terrestre en se basant sur des politiques d'aménagement, de gestion et de recherche, ainsi que sur une exploitation rationnelle.

### Réalisations

— Production d'une étude bibliographique sur les effets des précipitations acides sur la faune terrestre, étude identifiant les secteurs prioritaires de recherche et d'intervention en la matière.

— Production d'un plan de gestion relatif aux orignaux, plan défini en se basant sur l'hypothèse d'expansion des populations actuelles.

— Élaboration, ou mise à jour, de normes relatives aux inventaires aériens de populations d'orignaux et de castors, aux stations d'enregistrement du gros gibier, à l'utilisation des immobilisants et au contrôle des déprédateurs.

— Définition d'une stratification de l'habitat de l'orignal visant, entre autres, une nouvelle planification des inventaires aériens de l'espèce.

— Évaluation, dans les zones de chasse du sud du Québec, des taux d'ovulation et de mise bas de l'orignal.

— Suivi effectué de la dispersion d'un certain nombre d'orignaux immatures (1-2 ans).

— Localisation de la période de vocalisation de l'orignal.

— Étude des répercussions sur le caribou, de la mise en eau des réservoirs hydroélectriques dans le Nord québécois.

— Développement d'un système spécifique en vue de contingenter les prises de certains gibiers, tels les biches et faons du cerf de Virginie.

— Étude comparative du taux de survie et du taux d'utilisation de l'habitat des faons orphelins et des faons accompagnés de leur mère, aux cours du premier hiver de leur existence.

— Élaboration d'un programme de suivi du cerf et de son habitat à Anticosti.

— Poursuite, ou mise sur pied, de divers projets de recherche visant à augmenter les connaissances quant aux relations prédateur/proie existant entre le loup et l'ours noir d'une part, le cerf de Virginie, l'orignal et le castor, d'autre part.

— Préparation de la mise en application de la politique du piégeage des animaux à fourrure, notamment en ce qui concerne le nouveau découpage territorial.

— Étude de faisabilité portant sur la cartographie et la récolte des animaux à fourrure du Québec.

— Étude sur la dynamique des populations de lynx du Canada, du rat musqué, du raton laveur et de la martre.

— Élaboration d'un plan de gestion des oiseaux aquatiques pour le Québec et contribution à l'élaboration du plan canadien de gestion des oiseaux aquatiques.

— Mise au point de techniques d'inventaire ornithologique adaptées aux milieux ouverts, tels que les marais et les plaines inondables.

— Inventaire de l'avifaune du marais de Kamouraska.

— Production d'un document d'orientation sur la pratique de la fauconnerie au Québec ; réalisation d'un plan tactique sur le faucon pèlerin permettant de cerner les problèmes associés à cette espèce ainsi que les orientations à privilégier.

— Mise au point du programme de marquage des oiseaux de proie en captivité au Québec, en vue d'assurer un meilleur contrôle dans les échanges et le commerce des oiseaux de proie entre les provinces.

— Réalisation, dans le cadre de l'entente quinquennale avec Canards illimités, de diverses études et aménagements ayant comme objectif la mise en valeur d'habitats potentiels pour la sauvagine.

### Prospective

Les plans tactiques de gestion d'une quinzaine d'espèces considérées prioritaires seront soumis à la consultation. Le Ministère prévoit l'adoption et la mise en oeuvre d'une politique sur le piégeage. Un accent particulier sera mis sur le développement des outils nécessaires aux gestionnaires des régions : guides sur le contrôle des déprédateurs, manuels de gestion de l'avifaune, des animaux à fourrure, de la grande faune, etc.

Au plan de la recherche et du développement, les travaux porteront principalement sur le développement d'indicateurs des niveaux de population ou d'exploitation, sur les relations prédateur/proie en ce qui a trait à la grande faune, sur la dynamique du castor, du lynx et de la martre ainsi que sur la dynamique d'autres espèces, telles que le canard noir, l'oie blanche et le faucon pèlerin.

## *3. Études écologiques*

### Mandat

- Assurer le maintien, l'amélioration et la protection des habitats fauniques sur le territoire québécois.
- Effectuer des travaux d'analyse et de recherche relatifs aux processus écologiques et aux exigences de la faune en matière d'habitat.
- Effectuer les études d'impact sur des projets majeurs de développement susceptibles de perturber l'habitat ou le mode de vie des espèces fauniques.

### Réalisations

— Révision et analyse des moyens de protection des habitats fauniques utilisés en Amérique du Nord.

— Réalisation de guides sur les techniques de restauration et d'amélioration des cours d'eau.

— Instauration d'un centre de recherche, de classification et d'analyse de la documentation relative aux habitats fauniques.

— Participation à la révision de la Loi sur la conservation de la faune et, plus particulièrement, à la révision des sections visant la protection des habitats fauniques, c'est-à-dire des sections sur les refuges fauniques et sur la Fondation pour la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat.

— Coordination des études écologiques entreprises dans la plaine inondable du lac Saint-Pierre et préparation d'un plan d'affectation des terres.

### Prospectives

Le Service des études écologiques préparera une proposition visant à l'élaboration d'un cadre législatif et réglementaire sur la conservation des habitats fauniques. De plus, il entend réaliser l'inventaire, la classification et la cartographie des habitats fauniques, achever l'élaboration d'une liste de la faune vertébrée du Québec, préparer un document-synthèse sur les techniques de restauration et d'amélioration des cours d'eau, participer à des études écologiques et à des études d'impact sur la faune et ses habitats, évaluer les répercussions que le programme d'arrosage aérien de la tordeuse des bourgeons de l'épinette a pu entraîner sur la faune et ses habitats et préparer des guides de conservation des habitats fauniques en rapport avec les activités qui peuvent affecter leur survie.

## *4. Direction de la faune aquatique*

### Mandat

- Assurer le maintien et l'utilisation optimale de la faune aquatique en s'appuyant sur une exploitation rationnelle et sur une politique d'aménagement efficace, principalement en ce qui concerne les milieux menacés.
- Proposer des objectifs et définir des orientations en regard de la faune aquatique, coordonner les actions qui en découlent.
- Procéder, ou faire procéder aux recherches et au développement nécessaires pour améliorer la connaissance de la faune aquatique et de ses habitats.

### *Réalisations*

— Production d'un bilan des connaissances du Ministère sur la biologie du doré jaune et la gestion de ses populations.

— Étude de la pêche commerciale au lac Saint-Pierre, dans le but d'obtenir une image la plus précise possible, permettant ainsi de mieux gérer et développer cette activité, et ce, en harmonie avec les autres utilisations de la ressource.

— Étude sur la biologie et l'écologie des espèces d'écrevisses du lac Saint-Pierre, et évaluation de la biomasse exploitable commercialement.

— Étude des populations d'esturgeons jaunes pêchés commercialement dans le couloir fluvial.

— Statut et écologie de la population d'un salmonidé (le cisco de lac) qui fraie le printemps au lac des Écorces.

— Divers travaux visant à l'amélioration de la gestion de la pêche commerciale dans les eaux intérieures.

— Production d'un bilan de la situation du saumon en 1983 et élaboration d'un plan de pêche du saumon en 1984. Une importance particulière a d'ailleurs été accordée à ce poisson par :

  a) la mise en opération de structures de contrôle pour les jeunes saumons et les saumons adultes sur trois rivières expérimentales : la Saint-Jean (Gaspésie), la Baie-Trinité (Moyenne-Côte-Nord) et la Bec-Scie (Anticosti) ;

  b) la cueillette de données sur les captures accidentelles de saumons et de post-saumoneaux par les pêcheurs côtiers sur la côte Nord ;

  c) la poursuite du programme d'acquisition de données sur les rivières à saumon de la Côte-Nord.

— Données relatives au rythme de reproduction de l'omble de fontaine, de l'omble chevalier et de la ouananiche sur la Basse et Moyenne-Côte-Nord.

— Préparation de cahiers de normes et d'informations concernant la régie sanitaire dans l'élevage de poissons.

— Prophylaxie des établissements piscicoles gouvernementaux.

— Élaboration des plans de production piscicole des six stations opérées par le Ministère.

### Prospective

Au cours de 1984-1985, la Direction de la faune aquatique entend collaborer à la préparation du plan de pêche qui touche plus particulièrement les espèces de poissons convoitées pour la pêche sportive et la pêche commerciale, dans le couloir fluvial, ainsi que sur les grands plans d'eau intérieurs. Bien sûr, le saumon sera la principale espèce visée et le plan de pêche devra tenir compte des besoins aux fins d'alimentation des autochtones.

La Direction entreprendra, en collaboration avec l'Université du Québec à Trois-Rivières, une étude de trois ans sur l'omble de fontaine.

Pour accélérer le processus de restauration de certaines rivières à saumon de la Côte-Nord, on installera expérimentalement une station piscicole temporaire aux Escoumins. La station de Baie-Trinité sera probablement mise en opération en collaboration avec l'Association des pêcheurs commerciaux de saumon. Ce projet permettra aux pêcheurs, touchés par la décision gouvernementale d'abolir la pêche commerciale au saumon en Gaspésie et sur la Haute-Côte-Nord, de collaborer aux projets de restauration du saumon dans les endroits où sa diminution s'est fait le plus sentir.

### *5. Direction des territoires fauniques*

#### Mandat

- Planifier, coordonner et surveiller l'utilisation des territoires placés sous la régie du Ministère en raison de leur caractère faunique.
- Développer des politiques et des normes de gestion faisant appel à la participation et à l'initiative autant des usagers, que de ceux qui bénéficient de droits concédés.
- Proposer des orientations aptes à assurer une exploitation rationnelle et une saine gestion des territoires fauniques, définir à leur égard une stratégie générale d'intervention et une politique générale d'accessibilité.
- Fournir aux associations et organismes responsables de territoires désignés, l'expertise du Ministère et son support technique en matière de gestion, d'exploitation et de services à rendre aux utilisateurs de la faune.

#### Réalisations

— Rédaction d'un document d'orientation sur les réserves fauniques.

— Préparation d'un plan de régionalisation des opérations reliées au piégeage et à la pourvoirie.

— Mise en marche du protocole, liant la Société de développement industriel ainsi que le Ministère, et visant à favoriser le financement des pourvoiries.

— Démarches en vue d'acquérir des terrains à Rivière-du-Sud, dans le but de créer une réserve faunique.

#### Prospective

L'année qui s'amorce verra le début des acquisitions à Rivière-du-Sud et, si possible, à Kamouraska. La mise sur pied de la Fondation pour la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat devrait faciliter grandement cette opération et assurer un programme d'acquisition plus imposant et plus durable.

L'adoption du document d'orientation sur les réserves fauniques devrait permettre une remise en cause de certains territoires et le début de l'élaboration des plans directeurs pour les réserves qui demeureront.

Une politique sur la pourvoirie doit être élaborée, de même qu'un plan de développement pour ce secteur. Une classification des pourvoiries est actuellement sur la planche à dessin et on devrait la mettre à l'essai cette année auprès de membres de l'Association des Outfitters du Québec. Ceci permettra de mieux protéger le public en définissant plus clairement la nature et la qualité des services fournis par les pourvoyeurs.

La Direction des territoires fauniques désire développer avec les autorités régionales, des modèles de gestion devant permettre l'abolition des dernières concessions à des clubs privés de droits de pêche du saumon.

### *6. Direction de la conservation de la faune*

#### Mandat

- Assurer la protection de la faune du Québec en élaborant les lois et règlements relatifs à la chasse, à la pêche et au piégeage, en contrôlant leur application et en éduquant la population en matière de conservation.
- Concevoir, développer et appliquer des politiques, des programmes, des normes et des critères en vue de protéger la faune, compte tenu des ressources disponibles, et privilégier le perfectionnement du personnel chargé de cette protection.
- Établir, en collaboration avec les responsables oeuvrant sur le terrain, et à partir de la problématique propre à chaque secteur et à chaque espèce, des plans de protection adaptés aux besoins, aux situations particulières et se basant sur l'expérience déjà acquise pour améliorer la situation en cette matière.

#### Réalisations

— Coordination de l'élaboration de la nouvelle Loi portant sur la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses règlements.

— Émission ou renouvellement de 56 000 certificats du chasseur, dont 44 000 émis au nom de nouveaux inscrits.

— Vente de 1 400 000 permis de chasse, de pêche et de piégeage par quelque 1 850 dépositaires. La vente des permis qui a généré des revenus nets de 12 174 300,00 $, a fait profiter les dépositaires d'une commission de 394 500,00 $.

— Analyse de 695 échantillons, effectuée par le groupe des expertises médico-légales sur le matériel biologique.

— Étude sur les méthodes, moyens et matériels utilisés par les agents de conservation de la faune.

— Vérification d'environ 3 000 armes à feu.

— Formation de 51 moniteurs pour les cours suivants : « Survie et orientation en forêt » (17) et « Chasse à l'arc » (34).

— Création d'un programme d'information sur les habitats fauniques dispensé auprès de 4 000 jeunes.

— Formation, dans le cadre du module « Forma-Faune » I et II, de 125 pourvoyeurs et gestionnaires de zec.

— Organisation de la semaine de la conservation de la faune laquelle a donné lieu à de nombreuses activités, notamment dans le milieu scolaire.

— Première étape de réajustement du coût de divers permis, une initiative permettant de mieux servir le citoyen. Les permis les plus populaires, tels ceux pour la pêche ou pour la chasse au petit gibier, ont donc vu leur prix diminuer de façon appréciable.

### Prospective

En 1984-1985, la Direction de la conservation de la faune entend renforcer son action éducative en matière de protection de la nature, principalement par le biais du pavillon illustrant la richesse faunique des terres humides du Saint-Laurent. D'abord monté au Vieux-Port de Québec dans le cadre des fêtes 1534-1984, ce pavillon devrait être transporté à l'Aquarium du Québec et y être installé en permanence.

On entend également simplifier et améliorer la réglementation en matière de chasse et de pêche, et ajouter deux nouveaux modules au programme « Pescof », concernant la chasse à l'arc ainsi que la gestion des populations d'animaux à fourrure.

## *Conclusion*

Le passé étant garant de l'avenir, l'exercice financier 1984-1985 sera porteur de projets s'inscrivant dans la foulée des orientations arrêtées en 1983-1984 et d'activités nouvelles de développement.

Ainsi, le Ministère se prépare, cinq ans après la publication de la Politique gouvernementale sur le loisir, à consulter ses deux principales catégories de partenaires, à savoir la municipalité et les organismes volontaires, dans le cadre d'un processus de consultation et de concertation qui prendra pour appellation la Conférence nationale du loisir. Cette opération devrait permettre, d'une part, d'arrêter, dans le prolongement des options fondamentales de la « Politique du loisir » certaines priorités d'actions nationales en matière de loisir, et, d'autre part, de permettre aux divers partenaires de développer les mécanismes d'interactions qu'ils jugent souhaitables pour que s'accroissent entre eux des rapports plus fonctionnels.

Un accent particulier sera accordé à la clientèle de jeunes du Ministère au cours de l'année 1984-1985. Cet accent se fera ressentir notamment par l'accroissement du nombre de jeunes pouvant bénéficier d'échanges dans le cadre des activités de l'Agence Québec — Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse ; par des activités à mettre de l'avant pour l'Année internationale de la jeunesse ; par la prise en charge et le développement par le Ministère du « Programme jeunes volontaires » visant à soutenir des activités conçues et menées par des jeunes.

Pour favoriser l'implantation et le développement de centres majeurs, intermédiaires ou locaux de ski, le Ministère entend mettre en place des programmes d'aide dont certains prévoient le recours à la Société de développement industriel.

Dans le secteur des parcs, les parcs du Bic, des Îles-de-Boucherville, d'Aiguebelle, de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé et de Miguasha devraient être créés au cours de l'année qui vient.

Relativement à ses interventions en matière de gestion de la faune, le Ministère entend intensifier ses activités de sensibilisation de la population et plus particulièrement des jeunes sur la conservation des habitats fauniques en mettant l'accent sur la préservation des milieux humides. De plus, il mettra en vigueur sa « Politique sur le piégeage » qui précise les normes pour cette forme d'exploitation de la faune.

Enfin, le Ministère prévoit confier à une Société d'état, qui prendra pour appellation la Société des établissements de plein air du Québec, la gestion de la majorité de ses équipements récréo-touristiques du fait qu'une telle Société sera structurée et outillée de façon à gérer plus efficacement ce type d'équipements.

## Annexe

Appellation officielle des territoires gérés par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (31 mars 1984)

(par statut)

### Parcs

(Loi sur les parcs)

Parc de la Jacques-Cartier
Parc de la Gaspésie
Parc des Grands-Jardins
Parc du Mont-Orford
Parc du Mont-Tremblant
Parc du Saguenay
Parc de la Yamaska

### Parcs en voie de création

Parc du Bic
Parc des Îles-de-Boucherville
Parc du Mont-Saint-Bruno
Parc Paul-Sauvé

### Réserves fauniques

(Loi modifiant la Loi sur la conservation de la faune)

Réserve d'Aiguebelle
Réserve faunique de l'Île-d'Anticosti
Réserve faunique de Cap-Chat
Réserve faunique de Chibougamau
Réserve faunique des Chic-Chocs
Réserve faunique de Dunière
Réserve faunique des Laurentides
Réserve faunique La Vérendrye
Réserve faunique Mastigouche
Réserve faunique de Matane
Réserve faunique de Papineau-Labelle
Réserve faunique de Plaisance
Réserve faunique de Portneuf
Réserve faunique de Rimouski
Réserve faunique de la Petite-Rivière-Cascapédia
Réserve faunique de la Rivière-Cap-Chat
Réserve faunique de la Rivière-Darmouth
Réserve faunique de la Rivière-Matane
Réserve faunique de la Rivière-Matapédia
Réserve faunique de la Rivière-Moisie
Réserve faunique de la Rivière-Patapédia
Réserve faunique de la Rivière-Petit-Saguenay
Réserve faunique de la Rivière-Port-Daniel
Réserve faunique de la Rivière-Ristigouche
Réserve faunique de la Rivière-Sainte-Anne
Réserve faunique de la Rivière-Saint-Jean
Réserve faunique Rouge-Matawin
*Réserve faunique du Saint-Maurice*
Réserve faunique de Sept-Îles – Port-Cartier

### Réserves de chasse et de pêche

(Loi sur la conservation de la faune)

Réserve de Baldwin
Parc de Frontenac
Réserve des lacs Albanel, Mistassini, Waconichi et territoires y attenant
Parc du Mont-Sainte-Anne
Réserve du Port-Daniel
Réserve d'Assinica
Réserve de l'Île-Bonaventure
Réserve de Pointe-Taillon

### Équipements récréo-touristiques

Aquarium du Québec
Auberge de Fort-Prével
Camping d'Amqui
Camping de la Baie-de-Percé
Camping du Cap-Blanc
Camping de Carillon
Camping de Coteau-Landing
Camping de la Côte-Sainte-Catherine
Camping du Fort-Témiscamingue
Camping de Gros-Cap
Camping de Kénogami
Camping du Lac-Parent
Camping de Moisie
Camping de Mont-Saint-Pierre
Camping de Pointe-des-Cascades
Camping de Vincennes
Chute Dorwin
Chute Montmorency
Chute de Shawinigan
Jardins de Métis
Jardin zoologique du Québec
Manoir Edmond-Joly-de-Lotbinière (Pointe-au-Platon)
Parc des Voltigeurs
Site fossilifère de Miguasha
Village historique de Val-Jalbert